

# bourdon & associés

AVOCATS

William BOURDON  
Bertrand REPOLT  
Vincent BRENGARTH

Marie-Laure DUFRESNE-CASTETS  
Alice GOURLAY-DUPLESSIS  
Tahicia JOLY  
Jim VILLETARD  
Louisa LAMOUR  
Imen ATALLAH  
Colomba GROSSI  
Lily RAVON

*Avocats associés*

T. 01 42 60 32 60 - F. 01 42 60 19 43

*Avocats collaborateurs*

contact@bourdon-associes.com

Organisation internationale de la francophonie  
Mme Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale  
19-21, Avenue Bosquet  
75007 PARIS

Par mail

[accueil@francophonie.org](mailto:accueil@francophonie.org)

PARIS, le 27 septembre 2024

## **TRES URGENT**

**Objet : Contestation de la levée de la suspension de la République de Guinée au sein de la Francophonie**

---

Madame la Secrétaire générale,

Nous avons l'honneur de vous écrire en qualité de Conseils du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC). Depuis plusieurs années, nous accompagnons activement le FNDC dans le cadre des initiatives prises pour permettre que les violations des droits humains cessent en Guinée et puissent faire l'objet d'une judiciarisation. Nous observons plus généralement avec beaucoup d'attention l'évolution de la situation sur place dans le respect de ces mêmes droits.

Nous avons pris connaissance avec sidération de la décision de mettre un terme à la suspension de la République de Guinée de la Francophonie prononcée en 2021. Il s'agit d'une décision forte, puisqu'elle doit permettre aux autorités guinéennes de participer au Sommet de la Francophonie, prévu en France les 4-5 octobre prochains. C'est pour le FNDC totalement impensable, tant il existe un fossé abyssal entre la situation sur place et les motifs de cette décision qui offre une forme de réhabilitation indue.

Cette décision ne trouve aucunement à s'expliquer au regard de l'intensité des violations des droits humains en Guinée. Personne ne pouvait s'attendre à une telle décision qui suggère une évolution favorable de la situation politique en Guinée. Aucune circonstance nouvelle n'est pourtant de nature à la justifier, alors que le pays s'enlise dans une dérive autoritaire totale. Cette décision est également profondément révoltante car elle s'assimile à une forme de récompense face à une suspension légitime qui a duré plusieurs années. Or, nous ne voyons aucun indicateur de rétablissement de l'ordre constitutionnel et du respect des droits et libertés en Guinée. Cette suspension est à l'envers de ce à quoi nous assistons.

Nous rappelons notamment que cette décision intervient après la disparition de deux membres du FNDC, Messieurs Foniké MENGUE et Billo BAH, le 9 juillet dernier<sup>1</sup>. Selon la belle-sœur du coordinateur national du FNDC Oumar SYLLA et les témoignages recueillis, un contingent d'éléments mixte des Forces Spéciales (FS) et du Groupement d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN) ont pris d'assaut le domicile de Monsieur Foniké MENGUE avec un déchaînement de violence inouï. Présents lors de cet assaut, Messieurs Foniké MENGUE et Billo BAH y ont été interpellés par les forces gouvernementales.

Pourtant, à notre plus grande stupéfaction, le parquet général près la cour d'appel de Conakry soutient dans un communiqué qu'aucun organe d'enquête n'a procédé à aucune interpellation<sup>2</sup>.

Il est peu dire que la lecture de ce communiqué a glacé le sang de ceux que nous défendons depuis maintenant plusieurs années car il vient renforcer les inquiétudes très légitimes des familles.

Cette situation est gravissime car cela signifie qu'il est pour l'heure impossible d'avoir des nouvelles des personnes arrêtées.

Les nouvelles récentes plus globales qui nous parviennent, notamment relatives à la découverte du corps du colonel Célestin Bilivogui, disparu depuis près d'un an après son arrestation par des gendarmes, nous font au contraire craindre le pire.

Il est impensable que, dans ce contexte, une décision aussi favorable intervienne. Elle est à l'opposé de la réalité sur place.

Nous déplorons plus généralement ces disparitions à la lumière des multiples alertes déjà exprimées par le passé.

Ces disparitions s'inscrivent dans le cadre de violations très graves aux droits de l'Homme en Guinée et que vous n'êtes pas sans ignorer.

Nous vous rappelons notamment que :

- Selon l'organisation Amnesty International, la répression des manifestations en Guinée a fait au moins 47 morts<sup>3</sup> ;
- Selon les récents travaux de l'ACAT, « l'usage de la force létale par les agents d'application des lois fait rarement l'objet de réelles enquêtes et les auteurs de tirs mortels illégaux ne répondent quasiment jamais de leurs actes devant la justice guinéenne faute de volonté politique. Cela doit changer. »<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> <https://www.hrw.org/fr/news/2024/07/12/en-guinee-des-opposants-disparus-de-force-auraient-ete-tortures> (pièce 1)

<sup>2</sup> [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/07/18/guinee-les-autorites-nient-les-arrestations-d-opposants-et-demandent-des-enquetes-sur-leur-enlevement\\_6252027\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/07/18/guinee-les-autorites-nient-les-arrestations-d-opposants-et-demandent-des-enquetes-sur-leur-enlevement_6252027_3212.html) (pièce 2)

<sup>3</sup> <https://information.tv5monde.com/afrique/guinee-la-repression-par-le-pouvoir-militaire-fait-au-moins-47-morts-selon-amnesty> (pièce 4)

<sup>4</sup> <https://www.acatfrance.fr/appel-a-mobilisation/il-faut-enqueter-sur-tous-les-deces-par-balles-lies-a-des-manifestations> (pièce 5)

Il résulte d'une communication de la FIDH que :

*« L'Observatoire rappelle que ce n'est pas la première fois que Mamadou Billo Bah et Oumar Sylla sont visés par les autorités guinéennes pour leurs activités légitimes de défense des droits humains. Oumar Sylla avait déjà été arbitrairement arrêté le 5 juillet 2022, puis relaxé le 8 juillet 2022. Il a de nouveau été arbitrairement arrêté le 30 juillet 2022, avant d'être libéré le 10 mai 2023, puis acquitté le 13 juin 2023. Mamadou Billo Bah a quant à lui été arrêté le 21 janvier 2023 puis libéré le 10 mai 2023. D'autres membres du FNDC et de TLP, tels Ibrahima Diallo ou Djanii Alpha, font régulièrement l'objet de détentions arbitraires et de harcèlement de la part des autorités.*

*L'Observatoire condamne fermement la disparition forcée de Mamadou Billo Bah et Oumar Sylla, qui ne semble viser qu'à entraver leurs activités légitimes de défense des droits humains.*

*L'Observatoire exhorte les autorités guinéennes à révéler immédiatement le sort de Mamadou Billo Bah et Oumar Sylla et l'endroit où ils se trouvent, à leur octroyer un accès immédiat et inconditionnel à leurs avocats et à des soins médicaux, et à leur permettre de recevoir la visite de leurs familles. »<sup>5</sup>*

Le 30 août 2024, un certain nombre d'organisations non gouvernementales ont exigé la libération de Oumar Sylla et Mamadou Billo Bah en ces termes :

*Les autorités guinéennes doivent immédiatement diligenter une enquête impartiale, indépendante et transparente sur les disparitions forcées des militants de la société civile Oumar Sylla et Mamadou Billo Bah dont on est sans nouvelles depuis plus de sept semaines, ont déclaré Amnesty International et 17 organisations guinéennes de défense des droits humains à l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparition forcée.<sup>6</sup>*

Nous demandons par conséquent, au vu de qui précède, que la décision de lever la suspension de la Guinée soit réexaminée de toute urgence, compte tenu de la gravité de la situation.

Naturellement, nous sommes prêts à vous rencontrer avec des représentants du FNDC pour compléter les termes de la présente lettre.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de notre haute considération.



William BOURDON



Vincent BRENGARTH

PJ

<sup>5</sup> <https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/guinee-disparition-forcee-des-membres-du-fndc-mamadou-billo-bah-et> (pièce 3)

<sup>6</sup> <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/08/guinea-urgent-investigation-needed-into-enforced-disappearance-of-two-fndc-activists-missing-since-9-july/> (pièce 6)